



ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Madame, Monsieur, Chers parents

Vous avez fait le choix d'une première inscription à l'Ecole Francophone Antoine de Saint-Exupéry de Kigali et nous vous en remercions.

Vous souhaitez que votre enfant ou vos enfants rejoignent le système éducatif français, qu'ils bénéficient d'un enseignement de qualité francophone et plurilingue (Anglais/Espagnol/Kinyarwanda), d'un enseignement homologué par le Ministère Français de l'Education Nationale et de la Jeunesse et enfin qu'ils rejoignent le réseau des établissements conventionnés avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) alors, l'EFASE est pour vos enfants !

Nous vous informons que la campagne d'inscription pour l'année scolaire 2026/2027 est officiellement ouverte à partir du **Samedi 14 mars et sera clôturée le 15 mai 2026. Le délai est de rigueur.**

Une seconde phase d'inscription sera rouverte du 25 au 28 août 2026 uniquement si l'établissement dispose de places disponibles.

Les conditions d'entrée à l'EFASE sont les suivantes :

1) Pour les élèves ressortissants français :

- En provenance d'un établissement de France, public ou privé sous contrat : les familles doivent fournir les documents justifiant l'inscription de leur enfant dans l'établissement précédent, l'exeat et les bulletins scolaires des deux années précédentes,
- En provenance d'un établissement homologué du réseau AEFE : les familles doivent fournir les documents justifiant l'inscription de leur enfant dans l'établissement précédent, l'exeat ou certificat de radiation et les bulletins scolaires des deux années précédentes,
- En provenance de tout établissement d'un système éducatif non homologué par le Ministère Français de l'Education Nationale et de la Jeunesse : les enfants se présentent à un test d'entrée pour évaluer leur niveau scolaire et valider leur inscription. La demande d'inscription doit être visée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

2) Pour les élèves ressortissants rwandais ou des pays tiers :

- En provenance d'un établissement public ou privé sous contrat de France : les familles doivent fournir les documents justifiant l'inscription de leur enfant dans l'établissement précédent, l'exeat et les bulletins scolaires des deux années précédentes,



- En provenance d'un établissement homologué du réseau AEFE : les familles doivent fournir les documents justifiant l'inscription de leur enfant dans l'établissement précédent, l'exeat ou certificat de radiation et les bulletins scolaires des deux années précédentes,
- En provenance de tout établissement du Rwanda ou de tout autre pays ayant un système éducatif non homologué par le Ministère Français de l'Education Nationale et de la Jeunesse : les enfants se présentent à un test d'entrée pour évaluer leur niveau scolaire et valider leur inscription.

Les élèves en provenance de tous types de systèmes éducatifs non-homologué doivent se présenter à un test d'évaluation à partir du niveau CP (enfant atteignant 6 ans avant le 31 décembre 2026) jusqu'en Première Générale. Les tests d'entrée sont organisés par niveau, après l'inscription, le 23 mai 2025. Les élèves sont convoqués.

Dans tous les cas, des frais de dossier de 50 000 RWF sont exigés à l'inscription et non remboursables quels que soient les résultats au test et si l'inscription finalement n'est pas effective.

Pour les inscriptions de la Petite Section à la Grande Section (MATERNELLE), aucun test d'évaluation n'est organisé.

Pour être inscrit en Petite Section à la rentrée 2026, les enfants doivent remplir les conditions suivantes :

- **Avoir atteint trois ans révolu le 31 décembre 2026 soit être né avant le 31 décembre 2023,**
- **Être propre (ne pas porter de couche et être en capacité de se rendre aux toilettes).**

Procédure pour l'inscription :

Rendez-vous sur la plateforme EDUKA : lien sur le site de l'EFASE ou <https://efase.eduka.school>

Vous serez guidés tout au long de la procédure et vous pouvez retrouver le guide EDUKA sur le site de l'EFASE.

1^{ère} étape : création d'un compte parent

2^{ème} étape : création d'un compte enfant

3^{ème} étape : renseigner les informations

La demande d'inscription ne sera validée que si le dossier EDUKA est totalement renseigné et le paiement demandé effectué.

Le Principal